Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél +33 (0)5 49 49 80 80

ISAE ENSMA
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace

Arrêté n° AA-2018-01 du 16 janvier 2018
portant délégation (Mme Anne CROZATIER)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable,
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4,
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA,
Vu la lettre de mission nommant Mme Anne CROZATIER sur la fonction de directrice générale des services.

ARRETE

Article 1 : Délégation financière est donnée à Mme Anne CROZATIER, directrice générale des services de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion financière de l'établissement, et notamment les actes budgétaires et financiers, pièces justificatives, et ce sans limitation de montant à l'exception :

- des actes entrainant des diminutions de ressources ;
- des actes pour lesquels le directeur aurait reçu lui-même une délégation de pouvoir du Conseil d'administration ;
- des marchés publics.

Article 2 : Délégation est également donnée à Mme Anne CROZATIER à l'effet de signer :

- tous les actes se rapportant à la gestion des ressources humaines à l'exception des contrats de travail et des actes relatifs au recrutement des enseignants chercheurs et des enseignants ainsi qu'à l'avancement de leur carrière ;
- les ordres de missions des personnels ;
- les certificats administratifs ;
- tous les contrats et conventions, à l'exception des conventions de partenariats et des conventions d'occupation de locaux de longue durée, égale ou supérieure à un an.

Article 3 : En cas d'absence prolongée du directeur, du directeur adjoint chargé de la recherche et du directeur des études, délégation est donnée à Mme Anne CROZATIER à effet de signer tous les actes portant sur la gestion de l'établissement, y compris les contrats de travail des personnels, les marchés publics et les actes relatifs à la gestion des enseignants-chercheurs et à la pédagogie.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication.
Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.
Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 16 janvier 2018, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 17/01/2018
Le délégataire,

Anne CROZATIER

Le Directeur,

Roland FORTUNIER

Destinataires : - Délégataire (original)
- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 19 JAN. 2018

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél : +33 (0)5 49 49 80 80

ISAE Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
ENSMA

Arrêté n° AA-2018-02 du 16 janvier 2018
portant délégation (M. Laurent PERAULT)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable,
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4,
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA,
Vu l'arrêté de nomination de M. Laurent PERAULT sur la fonction de directeur des études.

ARRETE

Article 1 : délégation financière est donnée à M. Laurent PERAULT, directeur des études de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer (ou de valider dans le système d'information dédié), dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au delà de 15 000€ HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre de dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur le centre de responsabilité DEF.

Article 2 : délégation est également donnée à M. Laurent PERAULT à l'effet de signer les actes relevant des attributions de la Direction des études et de la formation à l'exception des diplômes.

Article 3 : en cas d'absence prolongée du directeur et du directeur adjoint chargé de la recherche délégation est donnée à M. Laurent PERAULT à effet de signer :

- tous les actes portant sur la gestion de l'établissement, y compris les contrats de travail des personnels, les marchés publics et les actes relatifs à la gestion des enseignants-chercheurs et à la pédagogie.
- tous les actes relatifs à la gestion financière de l'établissement, et notamment les actes budgétaires et financiers, pièces justificatives, et ce sans limitation de montant sur l'ensemble des entités budgétaires.

Article 4 : les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.
Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.
Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 16 janvier 2018, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 18/01/18

Le délégataire,

Laurent PERAULT

Le Directeur,

Roland FORTUNIER

Destinataires : - Délégataire (original)
- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 19 JAN. 2018

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél : +33 (0)5 49 49 80 80

ISAE ENSMA
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace

Arrêté n° AA-2018-03 du 16 janvier 2018
portant délégation (M. Jean-Claude GRANDIDIER)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable,
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4,
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA,
Vu l'arrêté de nomination de M. Jean-Claude GRANDIDIER sur la fonction de directeur adjoint chargé de la recherche.

ARRETE

Article 1 : délégation financière est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, directeur adjoint chargé de la recherche de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer (ou de valider dans le système d'information dédié), dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- les engagements juridiques quel que soit le montant ; au delà de 15 000€ HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché ;
- la certification des services faits ;
- toute attestation nécessaire dans le cadre de dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur le centre de responsabilité DRED.

Article 2 : délégation est également donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER à l'effet de signer les actes relevant des attributions de la Direction de la recherche et des études doctorales à l'exception des diplômes.

Article 3 : en cas d'absence prolongée du directeur, délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER à effet de signer :

- tous les actes portant sur la gestion de l'établissement, y compris les contrats de travail des personnels, les marchés publics et les actes relatifs à la gestion des enseignants-chercheurs et à la pédagogie.
- tous les actes relatifs à la gestion financière de l'établissement, et notamment les actes budgétaires et financiers, pièces justificatives, et ce sans limitation de montant sur l'ensemble des entités budgétaires.

Article 4 : les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.
Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.
Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 16 janvier 2018, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 18/01/2018

Le délégataire,

Jean-Claude GRANDIDIER

Le Directeur,

Roland FORTUNIER

Destinataires : - Délégataire (original)
- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 19 JAN. 2018

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél +33 (0)5 49 49 80 80

ISAE
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
ENSMA

Arrêté n° AA-2018-04 du 16 janvier 2018
portant nomination (M. Laurent PERAULT)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4,
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA,
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA-2017/12-02 en date du 20 décembre 2017 relative à la nomination de M. Laurent PERAULT à la fonction de Directeur des études et de la formation de l'ISAE-ENSMA.

ARRETE

Article 1 : Nomination
M. Laurent PERAULT est nommé Directeur des études et de la formation de l'ISAE-ENSMA.

Article 2 : Exécution
La directrice générale des services de l'ISAE-ENSMA est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 16 janvier 2018.

Le Directeur,

Roland FORTUNIER

Transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 19 JAN. 2018

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique
Téléport 2 - 1 avenue Clément Ader
BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tel : +33 (0)5 49 49 80 80

ISAE
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
ENSMA

Arrêté n° AA-2018-05 du 16 janvier 2018
portant nomination (M. Jean-Claude GRANDIDIER)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4,
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA,
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CA-2017/12-02 en date du 20 décembre 2017 relative à la nomination de M. Jean-Claude GRANDIDIER à la fonction de Directeur adjoint, chargé de la Recherche de l'ISAE-ENSMA.

ARRETE

Article 1 : Nomination
Jean-Claude GRANDIDIER est nommé Directeur adjoint, chargé de la Recherche de l'ISAE-ENSMA.

Article 2 : Exécution
La directrice générale des services de l'ISAE-ENSMA est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 16 janvier 2018.

Le Directeur,

Roland FORTUNIER

Transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 19 JAN. 2018